



mettre en place une Charte de l'Administration Responsable et appliquer les principes de la RSO à l'Etat employeur ; et d'instaurer une politique d'achats publics responsables, principe applicable aussi bien à l'Etat qu'au secteur privé.

Le Conseil appelle à soutenir et élargir le périmètre du label RSE de la CGEM, à encourager les entreprises à publier un reporting intégré et favoriser les nouvelles formes d'entrepreneuriat inclusif; et à inscrire la RSE dans l'agenda des conseils d'administration des entreprises publiques et les engager à publier des comptes extra-financiers.

Au niveau de la société civile et des territoires, le rapport préconise de renforcer les organisations de la société civile en les dotant des moyens humains et financiers nécessaires et en encourageant le partenariat public, privé, société civile; et d'outiller les centrales syndicales avec les principes de la RSO comme vecteur d'efficience en interne et faire de l'action syndicale un outil de progression de la RSO à l'intérieur des entreprises. Au niveau des territoires, il s'agit d'opter pour un management de la durabilité appliqué aux territoires et de renforcer les compétences relatives au concept et principes du développement durable et de la RSO auprès des élus et des acteurs publics territoriaux.